

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 12 juin 2026 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 22/05/2026.

2. Dispatching - Migration vers le logiciel VERDI - Présentation

Le Conseil prend connaissance du rapport de la migration du CODIS vers le logiciel VERDI, présenté par le Directeur du CODIS, le Lieutenant Jean-Christophe Henrotin, et le Directeur Technologies, le Major Cédric Leclercq.

3. Aide adéquate la plus rapide - Pénalités de départ

Le Conseil de zone décide de fixer le temps d'intervention pour l'envoi des moyens (pénalité de départ) à 120 secondes pour chaque vecteur de la zone, avec application immédiate.

4. MP Entretien et réparation des engins de levage (accord-cadre) - Conditions et mode de passation

Le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2026-019 "Entretien, compléments entretiens et réparation des engins de levage (auto-échelle et auto-élévateur)" dont le montant estimé s'élève à € 486.578,52 hors TVA ou € 588.760,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure ouverte ; De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.

5. Recrutement sapeurs-pompiers volontaires – Vacance d'emploi

Le Conseil de zone décide de déclarer vacants quatre emplois de sapeur-pompier volontaire pour le poste de Chastrès, au 1er juillet 2026, à pourvoir par appel à la réserve de recrutement de 2023.

Huis clos

6. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Promotion définitive

Le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de lieutenant professionnel le sergent X au 1er mai 2026.

7. Prolongation engagement - Sapeur-pompier volontaire

Le Conseil de zone décide d'accorder la prolongation de service à Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au Poste d'Yvoir, pour une durée de 12 mois à partir du 1er août 2026, sous réserve de la réussite du test cardiorespiratoire prévu par la législation.

8. Cumul d'activités – Pompier professionnel

Le Conseil de zone décide d'autoriser le Sapeur professionnel X à exercer une activité complémentaire, pour une durée de 4 ans.

9. Recrutement de sapeur-pompier volontaire - admission en stage

Le Conseil de zone décide d'admettre à l'entrée en stage de recrutement de sapeur-pompier volontaire, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, le lauréat 5 de la réserve de recrutement au poste de Chastrès ; De fixer l'entrée en service au 1er juillet 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

10. Recrutement de sapeur-pompier volontaire - admission en stage

Le Conseil de zone décide d'admettre à l'entrée en stage de recrutement de sapeur-pompier volontaire, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, le lauréat 6 de la réserve de recrutement au poste de Chastrès ; De fixer l'entrée en service au 1er juillet 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

11. Recrutement de sapeur-pompier volontaire - admission en stage

Le Conseil de zone décide d'admettre à l'entrée en stage de recrutement de sapeur-pompier volontaire, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, le lauréat 7 de la réserve de recrutement au poste de Chastrès ; De fixer l'entrée en service au 1er juillet 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

12. Recrutement de sapeur-pompier volontaire - admission en stage

Le Conseil de zone décide d'admettre à l'entrée en stage de recrutement de sapeur-pompier volontaire, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, le lauréat 8 de la réserve de recrutement au poste de Chastrès ; De fixer l'entrée en service au 1er juillet 2026 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

.

13. Démission d'office - Sapeur-pompier volontaire

Le Conseil de zone décide de démissionner d'office de ses fonctions Monsieur X Kévin à la date du 19 mai 2026.

14. Démission honorable – Capitaine volontaire

Le Conseil de zone décide d'accorder la démission honorable au Capitaine volontaire X à la date du 31 mai 2026.

15. Démission honorable – Lieutenant volontaire

Le Conseil de zone décide d'accorder la démission honorable à Monsieur X, lieutenant volontaire au poste de Beuraing, à la date du 30 juin 2026.

16. Démission honorable – Sapeur-pompier volontaire

Le Conseil de zone décide d'accorder la démission honorable à Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au poste de Cerfontaine à la date du 30 juin 2026.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente
Mélanie HAVENNE

